

Le versement du solde de votre taxe d'apprentissage doit s'effectuer sur la **plateforme en ligne SOLTÉA, accessible aux employeurs à partir du 27 mai 2024.**

1^{ère} campagne : du 27 mai au 2 août • 2^{ème} campagne : du 12 août au 4 octobre

• **Étape 1** : Déclarez et versez directement votre taxe d'apprentissage via la plateforme Net-entreprises. Si vous n'avez pas encore d'identifiants, créez votre compte sur Net-entreprises dans la rubrique « Votre compte ». Vous recevrez un code d'activation sous 24h. Accédez ensuite à la plateforme SOLTÉA avec vos identifiants Net-entreprises.

• **Étape 2** : Vous retournez cette promesse d'attribution complétée aux deux adresses suivantes :

- m.teillet@fondationface.org ET taxe-apprentissage@fondationface.org

• **Étape 3** : Vous transformez votre promesse d'attribution en versement en quelques clics sur la plateforme SOLTÉA.

IMPORTANT !

➔ **FACE Vendée n'ayant pas d'agrément taxe d'apprentissage, c'est la Fondation FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) qui centralise les versements puis elle les redistribuera à FACE Vendée.**

Sur SOLTÉA, il vous suffira de flécher votre versement au bénéfice du Club FACE Vendée via la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) dont le N° SIRET est : 398 568 063 00059.

Coordonnées de la fondation FACE : 4 Rue Floréal, 75017 Paris / taxe-apprentissage@fondationface.org

➔ **La fondation FACE dispose d'un agrément taxe d'apprentissage à titre dérogatoire, de ce fait le montant de votre versement ne doit pas excéder 30% du solde de votre taxe d'apprentissage.**

➔ **Le versement en ligne ne donnera pas lieu à l'émission d'un reçu libératoire.**

VOTRE ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : _____

SIRET : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

RESPONSABLE DE L'ATTRIBUTION / CONTACT AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Nom et prénom : _____

Fonction : _____

Email : _____ Tél : _____

À travers ce formulaire, vous vous engagez à attribuer le solde de votre taxe d'apprentissage en faveur de Club FACE Vendée via la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), organisme habilité à percevoir la taxe d'apprentissage.

Structure bénéficiaire :	Montant attribué
Club FACE Vendée	€

Si l'organisme en charge du versement est différent de l'entreprise qui attribue son solde de TA 2024, merci de préciser qui effectue le versement : _____

Fait le : _____

Signature / Cachet de l'entreprise :